

Édition du 8 février 2013



Volume 25- Numéro 1

www.lacdelage.qc.ca

Le Delageois

Le Mensuel de la Ville de Lac-Delage

LA FÊTE DES TUQUES

LAC-DELAGÉ
2013

Page 6 et 7



L'ESGOUADE

AVIS PUBLIC

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de sa séance tenue le 10 décembre 2012, le Conseil de Ville a adopté le règlement G-2012-02, intitulé : Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Ville de Lac-Delage;

QUE lors de sa séance tenue le 21 janvier 2013, le Conseil de Ville a adopté le règlement F-2013-01 imposant la taxation et les compensations de l'an 2013.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Bureau municipal, du lundi au jeudi inclusivement entre 13h30 et 17h30.

Donné ce vingt-troisième jour de janvier 2013.
Guylaine Thibault, directrice générale et secrétaire-trésorière

RÔLE DE PERCEPTION 2013 AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée aux contribuables de la municipalité:

- 1.- QUE suivant l'article 503 de la Loi sur les Cités et Villes, le rôle de perception pour l'année 2013 est complété et déposé à mon bureau et qu'il a été procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;
- 2.- QUE toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes, sans intérêt, aux dates d'échéances mentionnées au compte de taxes.
- 3.- QU'un compte de taxes excédant 300 \$ pourra être acquitté en trois (3) versements. Les paiements effectués après chaque date respective porteront intérêt au taux de 16%.



Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg

Siège social
155, 76^e Rue Est
Québec (Québec) G1H 1G4

Centre de services de Lac-Beauport
1020A, boulevard du Lac
Lac-Beauport (Québec) G3B 0W8

Centre de services Le Mesnil
5600, boulevard des Galeries
Québec (Québec) G2K 2H6

Centre de services de Lac-Saint-Charles
1531, rue Jacques-Bédard
Québec (Québec) G3G 1P9

Centre de services d'Orsainville
14070, boulevard Henri-Bourassa
Québec (Québec) G1G 5S9

Centre de services des Laurentides
1395, avenue de la Rivière-Jaune
Québec (Québec) G2N 1R9

Centre de services de Stoneham
347, chemin du Hibou
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec)
G3C 1R9

Centre de services de L'Auvergne
1190, boulevard Louis-XIV
Québec (Québec) G1H 6P2

Téléphone : 418 626-1146
www.desjardins.com/caisse-charlesbourg

Donné ce quatrième jour de février 2013.

Guylaine Thibault,
directrice générale
et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout municipal

Avis public est donné :

1. Lors d'une séance tenue le 30 janvier 2013, le conseil municipal a adopté le règlement no. E-2013-02 intitulé :

Règlement numéro E-2013-02 décrétant une dépense de 473 000 \$ et un emprunt de 473 000 \$ pour l'acquisition d'une génératrice, la réfection du poste de surpression pour l'eau potable, le remplacement des aérateurs du traitement de l'eau usée, l'inspection du réseau d'égout sanitaire ainsi que l'ajout d'un système de communication par télémétrie pour les puits d'eau potable.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le règlement no. E-2013-02 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible de 9 à 19 heures le 14 février 2013 au Bureau municipal, situé au 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement no. E-2013-02 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 43. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement no. 2013-02 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le 14 février 2013 à 19 heures au Bureau municipal, situé au 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage.

ESTIMATION DE LA VALEUR MARCHANDE GRATUITE



JOCELYNE DESGAGNÉ

COURTIER IMMOBILIER
418.805.0165



RE/MAX 1^{er} CHOIX (2003)
AGENCE IMMOBILIÈRE

ANDRÉ HUOT
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ
418.657.9339

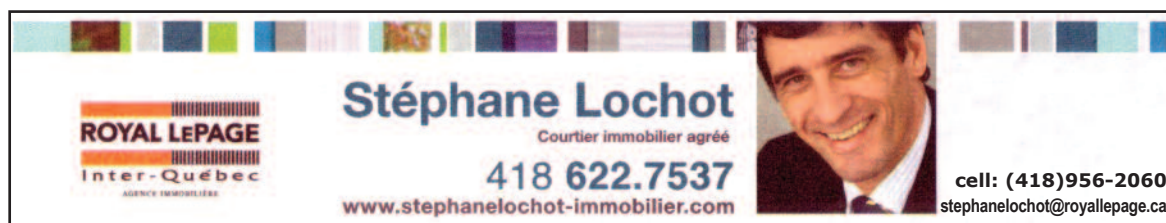


*Le Lac Delage,
c'est aussi chez-nous!*

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi entre 13 h30 et 17h30.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné

7. Toute personne qui, le 30 janvier 2013, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois ;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale :



ROYAL LEPAGE
Inter-Québec
AGENCE IMMOBILIÈRE

Stéphane Lochot
Courtier immobilier agréé
418 622.7537
www.stephanelochot-immobilier.com



cell: (418)956-2060
stephanelochot@royallepage.ca

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le (date d'adoption du règlement) et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Description du périmètre du secteur concerné:

Tous le territoire de la municipalité sauf:

- l'avenue du Rocher coté impair et coté pair entre le no. civique 14 et 82;
- le 79, 91 et 97, avenue des Monts

Donné ce quatrième jour de février 2013
 Guylaine Thibault
 Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

DESCRIPTION	2013	2014	2015
Réfection de la rue du Ruisseau	65 000 \$		
Élargissement de la rue des Crans	28 000 \$		
Réfection au poste de surpression d'eau potable	27 000 \$		
Télémetrie pour la distribution d'eau potable	17 500 \$		
Remplacement de luminaires de rues	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Génératrice pour les puits d'eau potable et poste de surpression	27 500 \$		
Remplacement et correctifs au traitement des eaux usées	290 000 \$		
Achat d'un camion pour les travaux publics	15 000 \$		
Quai communautaire		27000 \$	
Bassin de rétention des eaux pluviales			500 000 \$
TOTAL	495 000 \$	52 000 \$	525 000 \$

Découvrez le super héros en vous!



LA FÊTE DES TUQUES LAC-DELAGE 2013



Programmation:

Vendredi 22 février

19h00 à 20h30

Danger imminent!

L'escouade des super héros du Lac-Delage vous convie à une réunion d'ultime importance dans leur repère secret afin de recruter des nouveaux membres. Le Commandant en Chef a un message urgent à vous transmettre ainsi qu'une mission à accomplir! Venez en grand nombre pour rencontrer de VRAIS super héros et prendre connaissance de votre mission.

20h30 à 22h30

Soirée cinéma

Les enfants âgés de 10 ans et plus, accompagnés d'un parent, sont invités à rester à l'intérieur de la base afin de visionner un film d'un de nos ancêtres super héros.

Samedi 23 février

13h00 à 16h00

Place à l'entraînement!

Plus que jamais, l'escouade a besoin de vous! Des épreuves d'entraînement feront de vous des super héros habiles et puissants. Bricolez un accessoire pour votre costume et personnalisez votre fiche de super héros. Pour clore l'après-midi, un défi d'équipe vous attend! Surprises et récompenses au menu ainsi qu'un petit fragment de notre pouvoir secret vous sera remis.

22, 23, 24 février 2013 • 14^e édition



19h00 à 21h00

Alerte! Alerte!

Face au danger qui nous attend, nous faisons appel à vous, jeunes super héros de la relève. Vos nouveaux super pouvoirs seront mis à l'épreuve. Préparez-vous à être éblouis car ça va « péter le feu »!

21h00 à 23h00

Match de hockey pour tous!

Vous êtes conviés à la patinoire municipale pour un match de hockey amical pour tous (les enfants accompagnés d'un parent sont aussi invités). Musique et animation sont au rendez-vous. Vos prouesses de hockeyeur seront récompensées par une bonne pointe de pizza.

Dimanche 24 février

13h00 à 16h00

Ce n'est pas terminé...

Les aventures d'un super héros ne se terminent jamais! Venez perfectionner vos compétences lors d'un circuit super spécial. Des athlètes de sports acrobatiques vous mettront au défi. Une experte de la métamorphose vous aidera à camoufler votre identité par un maquillage original. Bricolez un autre accessoire pour votre costume et complétez votre fiche de super héros. Rejoignez le Commandant en Chef pour une activité de groupe FORT agréable!!! Vos efforts seront récompensés!

Aussi :

• Repère ultra-méga-secret de la base de l'escouade :

Tous les futurs super héros en herbe sont conviés à la Place des Tuques, située près de la patinoire municipale.

• Costume-toi!

Afin de protéger ton identité, tu es invité à te costumer en t'inspirant de super héros que tu connais déjà ou en créant ton propre costume original. Une cape faite à partir d'un drap coloré, un masque pour cacher une partie de ton visage et le tour est joué! Laisse libre cours à ton imagination!

• Prix de présence toute la fin de semaine!

N'oublie pas de donner ton nom aux agents de sécurité lorsque tu arrives au repère secret de l'escouade. Une carte d'accès te sera remise et elle est essentielle pour le tirage des prix de présence tout au long de la fin de semaine. De plus, à chaque fois que tu te présentes, un petit cadeau à collectionner te sera donné au poste de sécurité.

• Les enfants doivent être accompagnés d'un parent en tout temps

• Activités gratuites pour les Delageois

PREVISIONS BUDGETAIRES
ACTIVITÉS FINANCIÈRES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

	2012	2013
	Résultat estimatif	Budget
REVENUS DE FONCTIONNEMENT		
Taxes	797 362 \$	844 402 \$
Transferts	55 406 \$	64 450 \$
Service rendus	8 306 \$	5 575\$
Imposition de droits	80 259\$	55 000\$
Amendes et pénalités	1 194\$	700\$
Intérêts	10 611\$	7 500\$
Autres revenus	1 139\$	
	954 277\$	977 627\$
CHARGES		
Administration générale	160 570\$	179 770\$
Sécurité publique	126 713\$	127 279\$
Transport	138 785\$	145 820\$
Hygiène du milieu	313 976\$	263 044\$
Aménagement, urbanisme et développement	37 780\$	42 854\$
Loisirs et culture	44 181\$	40 899\$
Frais de financement	18 327\$	9 465\$
	840 332\$	809 131\$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	113 945\$	168 496\$
FINANCEMENT		
Remboursement de capital	67 800\$	70 400\$
	67 800\$	70 400\$
AFFECTATIONS		
Activités d'investissement	83 000\$	106 000\$
Excédent de fonctionnement non affecté		\$
Excédent de fonctionnement affecté	-45 929\$	-7 904\$
Fonds réservés	\$	
	37 071\$	98 096\$
	104 871\$	168 496\$
À des fins fiscales		
SURPLUS DE L'EXERCICE	9 074\$	\$

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : nouvelle réglementation

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) annonce l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Code de construction, chapitre Bâtiment, pour favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments (partie 11). Contrairement à la réglementation précédente en la matière, **les nouvelles exigences ciblent également les propriétaires occupants** qui réalisent eux-mêmes leurs travaux.

BÂTIMENTS VISÉS

Tous les **petits bâtiments d'habitation** qui n'abritent que des logements d'au plus 3 étages et dont l'aire de bâtiment totalise au plus 600 m² sont ciblés, qu'il s'agisse de **constructions neuves ou d'agrandissements** réalisés par un entrepreneur ou un **propriétaire occupant**.

CONTENU DES MESURES

Inspirées de la norme volontaire Novoclimat, les mesures portent sur l'**enveloppe des bâtiments** – isolation, étanchéité à l'air, portes et fenêtres – de même que sur la **ventilation**.

S'inscrivant dans le *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques* du gouvernement du Québec, le nouveau Règlement permettra d'améliorer de 20 à 25 % la performance énergétique des constructions neuves, tout en améliorant le confort des personnes qui y résident. Bien qu'une légère augmentation des coûts

de construction soit à prévoir, les économies réalisées permettront de l'amortir sur trois ou quatre ans et engendreront des gains à long terme, qu'il s'agisse de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'une diminution des coûts d'énergie.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Les projets ayant fait l'objet d'une demande de permis auprès d'une municipalité après le 30 août 2012 **OU** dont la construction a débuté après le 28 novembre 2012 doivent être conformes à cette nouvelle réglementation.

La RBQ a pour mandat de veiller à la qualité des travaux de construction et à la sécurité des personnes, entre autres dans le domaine du bâtiment. Elle surveille l'application de la Loi sur le bâtiment et la réglementation afférente dans les différents domaines techniques relevant de sa compétence. La mise en œuvre de ce règlement est rendue possible grâce au financement provenant du Fonds vert.

POUR EN SAVOIR PLUS

Il est toujours important de vérifier la réglementation en vigueur avant d'entreprendre une construction, et ce, afin d'éviter des erreurs ou omissions qui pourraient s'avérer coûteuses à corriger par la suite.

Pour en savoir plus sur cette nouvelle réglementation, la RBQ vous invite à consulter son site Web au www.rbq.gouv.qc.ca. En plus d'y trouver le règlement complet, une formation y est publiée afin de vous soutenir dans l'apprentissage des nouvelles méthodes de construction en lien avec l'efficacité énergétique. Des capsules d'information traitant de sujets complexes relativement à la construction de maisons plus écoénergétiques y sont également déposées.

Les personnes souhaitant en apprendre davantage peuvent également communiquer avec le Centre de relation clientèle au 1 800 361-0761.

2379(p012-11)

Régie
du bâtiment

Québec



AVIS PUBLIC

APPEL DE CANDIDATURE

Résidant du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier
représentant la société civile

Tel que prévu dans ses règlements généraux, le Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC de La Jacques-Cartier invite toute personne résidant sur le territoire de La Jacques-Cartier et représentant la société civile, à poser sa candidature pour siéger au sein du conseil d'administration du FLS.

Toute personne intéressée à siéger au conseil d'administration du FLS est invitée à transmettre une lettre d'intention ainsi qu'une copie de son curriculum vitæ à l'adresse suivante avant le 22 février 2013 :

Madame Rachel Garnier
Secrétaire déléguée
FLS de la MRC de La Jacques-Cartier
60, rue Saint-Patrick, Shannon (Québec) G0A 4N0
Téléphone : 418 844-2160, poste 300
Télécopieur : 418 844-2664
Courriel : jcartier@jacques-cartier.com

Prenez avis, tel que mentionné dans les règlements généraux du FLS, que l'analyse des candidatures sera soumise au conseil des maires de la MRC qui procédera à la nomination de l'administrateur (trice) qui siègera au sein du conseil d'administration du FLS.



Pierre Picard
président

Cellulaire
(418) 520-1010
Résidence
(418) 848-6615
Télécopieur
(418) 848-5555

**Vente et pose de céramique,
granite, marbre et ardoise**

«27 ans d'expérience»

106, rue du Refuge
Lac-Delage G0A 4P0

Heures de bureau

Lundi	13 h 30 à 17 h 30
Mardi	13 h 30 à 17 h 30
Mercredi	13 h 30 à 17 h 30
Jeudi	13 h 30 à 17 h 30
Vendredi	Fermé

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre rendez-vous, 848-2417 ou communiquer par courriel :

villelacdelage@ccapcable.com

Municipalité

Bureau municipal **848-2417**
Télécopieur : **848-1948**

Travaux publics (urgence soir et fin de semaine)
455-1416
264-0592 264-0820

Sûreté du Québec poste de Lac-Beauport
(administration) **841-3911**

Bureau de poste **848-3380**
CLSC La Source **849-2572**
Hydro-Québec **1-800-790-2424**
INFO-SANTÉ **811**

Conseil de ville

Marc Boiteau 848-3456
Maire, administration et ress. humaines

Guy Rochette 948-3432
Conseiller, siège no 1
Travaux publics et maire suppléant

Marie-France Robitaille 848-1273
Conseillère, siège no 2
Sécurité publique

Paul Bordeleau 848-6217
Conseiller, siège no 3
Sports, loisirs et animation

Nathalie Cournoyer 848-0869
Conseillère, siège no 4
Urbanisme

Bruce Wallace 848-1541
Conseiller, siège no 5
Communication et culture

Brian Ross 907-9731
Conseiller, siège no 6
Environnement

Gardiens et gardiennes

Audrey Dubé	848-5574
Maude Tessa Provencher	907-1733
Étienne Desgagnés	948-5478
Moana Beaupré	848-0473
Frédérique Paradis	848-1846
Rosalie Bordeleau	848-6217



Carrossier ProColor
Carrosserie Omer Germain

sans frais 1-855-976-3663
carrossierprocolor.com

Service expert à toute épreuve
Mario Lajoie et Eric Blais
Propriétaires
pont-rouge@carrossierprocolor.com
T. 418 876.3663
F. 418 876.3101
929 Route 365
Neuville (Québec)
GOA 2R0




Forfait escapade

- Massage traditionnel 60 minutes
- Souper table d'hôte 4 services au restaurant Le Gourmet Champêtre
- Frais de service inclus pour le souper
- Accès à la piscine intérieure, sauna, spa, salle d'exercice et salle de repos

110 \$
CA
Par personne
Taxes non incluses



Détente gourmande

- Massage traditionnel 60 minutes
- Déjeuner des Cantons *
- Frais de service inclus pour le déjeuner
- Accès à la piscine intérieure, sauna, spa, salle d'exercice et salle de repos

* Supplément lors des occasions spéciales

87 \$
CA
Par personne
Taxes non incluses



Coupon rabais



2 pour 1

sur un smoothie sélection du Chef lors
du déjeuner des Cantons du dimanche matin
Réservation : 418-848-2552 # 602 ou info@lacedelage.com

*Sur présentation de ce coupon